



La Flocellière



La Pommeraie sur Sèvre



Les Châtelliers Châteaumur



Saint Michel Mont Mercure

# COMMUNE DE SEVREMONT

---

## **Rapport d'Orientation Budgétaire**

Rapport présenté

Au Conseil Municipal du 8 février 2018

# Sommaire

1- Préambule

2- Contexte national

3- Analyse financière

**A- Résultats de fonctionnement**

**B- Résultats d'investissement**

**C- Capacité d'autofinancement**

4- La fiscalité

5- Analyse de la dette et les emprunts

6- Les orientations budgétaires

## Nota

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

PIB : Produit Intérieur Brut

# **1- Préambule**

Les dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendent obligatoire, dans les communes de plus de 3500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

L'article 107 de la loi, complète les règles relatives au DOB. Conformément au nouvel article L.2312-1 il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

A noter également qu'obligation est désormais posée de transmettre ce rapport au représentant de l'état en vertu de l'article L.2312-1 du CGCT et de le publier sur le site internet de la commune.

Ce rapport doit également être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L.2312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

## **2- Contexte national**

La loi de finances pour 2018 s'inscrit dans le cadre de la stratégie de redressement des comptes publics par la baisse de la dépense publique inscrite dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022.

La trajectoire pluriannuelle traduit la volonté de réduire significativement le déficit public et le ratio de dette et de mettre un terme à la procédure pour déficit excessif ouverte en 2009 à l'encontre de la France. Après -3,4 % du PIB en 2016, le solde public s'établirait à -2,9 % de PIB en 2017 puis à -2,6 % en 2018. En 2019, malgré le surcoût temporaire de la bascule du CICE, le déficit nominal ne dépasserait pas les 3,0 %, ce qui assurerait que la correction du déficit excessif est bien durable.

La loi de finances pour 2018 s'appuie sur une prévision de croissance de 1.7 % pour l'année 2018 et prévoit de ramener le déficit public à 2,6 % du PIB. Le déficit 2018 est fixé à -82,9 milliards d'euros.

Elle intègre deux mesures très sensibles pour les collectivités locales : la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la fin de la contribution au redressement des finances publiques dans le cadre de la DGF.

La loi de programmation des finances publiques prévoit un plan d'économies de 50 milliards pour l'ensemble des administrations publiques entre 2018 et 2022.

Le Gouvernement a fixé comme objectif, d'ici la fin du quinquennat : une réduction du déficit public de plus de 2 points de PIB ainsi qu'une réduction du ratio de dépense publique rapportée au PIB de 3 points. Et une réduction de l'endettement de plus de 5 points.

Les collectivités territoriales devront réaliser un effort d'économies de 13 Md€ sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici à 2022. En rupture avec la baisse unilatérale des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales mise en œuvre entre 2014 et 2017, l'effort d'économies demandé aux APUL repose sur un objectif de réduction de la dépense locale dont les modalités seront précisées dans le cadre de contrats conclus avec l'État. Le Gouvernement propose une nouvelle approche à travers le lancement d'une Conférence nationale des territoires et la conclusion d'un « pacte financier » avec les collectivités territoriales.

### **3- Analyse de la situation financière de la commune de SEVREMONT**

Pour rappel les chiffres de 2014 et de 2015 reprennent le cumulé des communes de La Flocellière, La Pommeraie sur Sèvre, Les Châtelliers-Châteaumur et Saint-Michel-Mont-Mercure.

#### **A-Résultats de fonctionnement**

##### Dépenses

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

Dépenses Fonctionnement (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016		Evolution 2017/moyenne entre 2014 et 2016	
					Valeur	%	Valeur	%
SEVREMONT	3896	4105	4102	4 082	-20	-0.49	+ 48	+ 1,19

##### Recettes

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

Recettes Fonctionnement (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016		Evolution 2017/moyenne entre 2014 et 2016	
					Valeur	%	Valeur	%
SEVREMONT	5247	5339	5282	5361	+ 79	+ 1,5	+ 72	+ 1,36

##### Résultats de fonctionnement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

Résultats Fonctionnement (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
SEVREMONT	1351	1234	1180	1279

#### **B-Résultats d'investissement**

##### Dépenses

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses d'investissement sur les 4 derniers exercices :

Dépenses d'Investissement (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Moyenne sur les 4 années
SEVREMONT	2929	2946	2310	5 028	3 303

## Recettes

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes d'investissement sur les 4 derniers exercices :

Recettes d'Investissement (K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Moyenne sur les 4 dernières années
SEVREMONT	2535	2553	1814	5 706	3 152

En complément de ces chiffres, il convient de noter en restes à réaliser 1 452 K€ en recettes et 2 182 K€ en dépenses

## Résultats d'investissement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats d'investissement sur les 4 derniers exercices :

Résultats d'Investissement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
SEVREMONT	-394	-393	-495	678

## **C- La capacité d'autofinancement**

*La capacité d'autofinancement porte sur les recettes et dépenses réelles de fonctionnement*

	2017	2016	2015	2014
Dépenses réelles fonctionnement (hors intérêts)	3552	3517	4052	3845
Recettes réelles fonctionnement	5326	5224	5427	5161
Retraitement de recettes exceptionnelles	-43	-234	-107	-62
<b>Capacité courante financement</b>	<b>1731</b>	<b>1473</b>	<b>1268</b>	<b>1254</b>
Intérêts	342	214	211	258
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1389</b>	<b>1259</b>	<b>1057</b>	<b>996</b>
Capital emprunts	522	771	784	873
Retraitement capital exceptionnel		-140	-300	-414
<b>Autofinancement net</b>	<b>867</b>	<b>628</b>	<b>573</b>	<b>537</b>

## 4- La fiscalité

### Taxe d'Habitation

Taux taxe d'habitation	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016	Evolution 2017/2014
La Flocellière	17,21%	17,38%	17,15%	16,80%	-2,04%	-2,38%
La Pommeraie sur Sèvre	16,17%	16,17%	16,17%	16,80%	3,90%	3,90%
Les Châtelliers-Châteaumur	14,88%	15,03%	15,78%	16,80%	6,46%	12,90%
Saint Michel Mont Mercure	16,71%	16,88%	16,80%	16,80%	0,00%	0,54%
<b>Total Sèvremont</b>	<b>16,66%</b>	<b>16,80%</b>	<b>16,80%</b>	<b>16,80%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,84%</b>

### Taxe sur le Foncier Bâti

Taux taxe foncière sur les propriétés bâties	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016	Evolution 2017/2014
La Flocellière	13,50%	13,77%	13,77%	13,80%	0,22%	2,22%
La Pommeraie sur Sèvre	14,89%	14,89%	14,89%	14,74%	-1,01%	-1,01%
Les Châtelliers-Châteaumur	11,19%	11,30%	11,30%	11,75%	3,98%	5,00%
Saint Michel Mont Mercure	15,80%	15,88%	15,88%	15,56%	-2,02%	-1,52%
<b>Total Sèvremont</b>	<b>14,03%</b>	<b>14,14%</b>	<b>14,14%</b>	<b>14,14%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,78%</b>

### Taxe sur le Foncier Non Bâti

Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2017/2016	Evolution 2017/2014
La Flocellière	40,88%	41,29%	40,74%	40,36%	-0,93%	-1,27%
La Pommeraie sur Sèvre	43,52%	43,52%	43,52%	42,68%	-1,93%	-1,93%
Les Châtelliers-Châteaumur	36,09%	36,45%	36,45%	36,79%	0,93%	1,94%
Saint Michel Mont Mercure	33,09%	33,42%	33,26%	34,13%	2,62%	3,14%
<b>Total Sèvremont</b>	<b>38,43%</b>	<b>38,73%</b>	<b>38,49%</b>	<b>38,50%</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,18%</b>

Pour l'année 2018, le souhait est de maintenir le taux moyen des différentes taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : un taux unique de 16,80 % sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : le lissage sur 6 ans sera poursuivi, comme délibéré lors de la séance du 13 avril 2017 afin d'aboutir à un taux de 14,14 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : le lissage sur 6 ans sera poursuivi, comme délibéré lors de la séance du 13 avril 2017 afin d'aboutir à un taux de 38,50 %

## **5- Analyse de la dette et des emprunts**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'endettement du budget communal de Sèvremont s'établissait ainsi

	<b>Endettement au 1er janvier 2018 en K€</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Endettement par habitant en €</b>
<b>TOTAL SEVREMONT</b>	6 272	6710	934

Ce montant de 6 272 K€ d'endettement se répartit sur une quarantaine de prêts (historique des 4 communes déléguées et du SIVOM du Mont Mercure) et environ 4 établissements prêteurs.

La plupart d'entre eux sont en taux fixe ; certains sont en taux variables calculés sur la base d'un taux de référence (E3M, E12M, TAM) augmenté d'une marge de crédit. Pour info, la collectivité a procédé en 2017 à un refinancement d'une partie de son endettement, ce qui a permis de diminuer le nombre d'emprunts.

A noter que cet endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 tient compte des emprunts de 143 K€ souscrits auprès de la CAF et de la MSA dans le cadre du projet Castel Avenir et qui seront débloqués au cours de l'année 2018.

L'échéancier de remboursement de la dette ci-dessous tient compte de ces emprunts CAF-MSA. Il s'établit ainsi sur les sept prochaines années.

<b>Années</b>	<b>Montant du capital à rembourser en K€</b>
---------------	--

2018	628
2019	581
2020	570
2021	574
2022	496
2023	413
2024	406



Ainsi, si aucun autre emprunt n'est souscrit au cours de l'année 2018, le capital restant dû au 31 décembre 2018 devrait s'élever à 5 644 K€. Ainsi la commune devrait se trouver au niveau de l'endettement constaté pour les communes de même strate : 841 euros par habitant.

L'orientation en matière d'endettement est de ne pas faire d'emprunt supplémentaire cette année. Toutefois, un emprunt sera souscrit pour la maison médicale. Néanmoins, il sera transféré à la communauté de communes du Pays de Pouzauges quand celle-ci reprendra la gestion de cette maison médicale.

## **6- Les orientations budgétaires**

Sans entrer dans le détail du budget 2018, il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

Les recettes de fonctionnement : celles-ci devraient rester stables par rapport à 2017 avec un maintien des dotations. Les recettes fiscales resteront également équivalentes à 2017 avec la poursuite de l'harmonisation des différents taux et le maintien des taux moyens.

Les dépenses de fonctionnement : les efforts seront maintenus pour stabiliser, voire réduire les dépenses à caractère général.

Les recettes d'investissement : nous percevrons sur 2018 les recettes d'investissement relatives à l'espace Castel Avenir, à la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'école publique Jacques Bereau et aux travaux de la maison médicale. Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur l'exercice 2018, excepté les emprunts CAF-MSA visés ci-dessus et l'emprunt relatif à la maison médicale (transféré à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges comme vu ci-dessus).

Les dépenses d'investissement : elles seront marquées par le projet de rénovation de l'école publique Jacques Bereau, celui de la maison médicale et celui de mise en place d'un bâtiment pour les services techniques communaux. L'objectif, au vu de la politique d'endettement, est de conserver un résultat cumulé de 500 K€. Au vu de cet objectif, le montant des investissements (hors projets structurants) pourrait être de 800 K€ (déduction faite des éventuelles subventions).